

## LA VIE ECONOMIQUE

- [La réforme des retraites définitivement adoptée](#)
- [Hollande : la hausse du Smic est la plus importante depuis 2010](#)
- [Hausse des effectifs de la fonction publique](#)
- [Assurances, actions de groupe... Ce que change la loi de consommation](#)
- [Le gouvernement vise 5 à 7 milliards d'économies par an à l'horizon 2017](#)
- [L'Assemblée nationale limite le coup de pouce au livret d'épargne populaire](#)
- [Accord européen : "Que les banques paient pour les banques"](#)
- [Formation professionnelle : la CGPME ne signe pas l'accord et ne désarme pas](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [L'intérim à l'hôpital : une plaie à 500 M€](#)
- [Emprunts toxiques : les hôpitaux loin d'être guéris](#)
- [Les pharmaciens défendent leur monopole sur la vente de médicaments](#)
- [Médicaments en grande surface : le gouvernement soutient les pharmaciens](#)
- [Assises de la fiscalité : le patronat fourbit ses armes](#)
- [Ayrault : « Le chantier de la réforme fiscale débouchera sur des propositions à l'été 2014 »](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Solaire : EDF condamné pour abus de position dominante](#)
- [Contrôle fiscal pour Mediapart qui dénonce une « attaque illégitime »](#)
- [Plus d'un milliard d'euros de revenus pour Google en France](#)
- [Le Rafale perd l'appel d'offres brésilien pour l'achat d'avions de combat](#)
- [La SNCF devrait supprimer 1 432 postes en 2014](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Bretagne : les clients rapportent leur verre au bar, l'Urssaf réclame 9 000 €](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Rapport Grandguillaume : Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, réagit](#)
- [Catherine Lemorton \(PS\) sur la loi Hamon : "Du lobbying au détriment de la santé publique"](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La réforme des retraites définitivement adoptée

Le 18/12/13, le Parlement a définitivement adopté la réforme des retraites. **Pour** : socialistes, radicaux de gauche. **Contre** : UMP, UDI, Front de gauche. **Abstention** : EELV. **M. Ayrault**, premier ministre : « *[Je suis] fier [de cette réforme] équilibrée [et] à la française. [Ce texte] permet de sauver notre système par répartition qui était en péril pour des raisons de déséquilibre financier. Et en même temps, nous corrigeons de nombreuses injustices [touchant les jeunes et les femmes]* ». **Mme Touraine**, ministre des affaires sociales, a insisté sur la création du compte pénibilité : « *Une grande avancée sociale* ». **Les écologistes** ont expliqué leur abstention par « *un manque d'ambition* » de la réforme. **L'UMP** (pour le report de l'âge légal de départ à 65 ans) et **l'UDI** (pour une réforme plus globale) ont reproché au gouvernement « *de manquer de courage* », estimant que cette réforme ne va pas « *rééquilibrer durablement les comptes* ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/La-reforme-des-retraites-definitivement-adoptee-644588>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 19/12/2013, G.V. (avec AFP)-Le JDD.fr)

### ● Hollande : la hausse du Smic est la plus importante depuis 2010

Le 18/12/13, **Mme Vallaud-Belkacem**, porte-parole du gouvernement, a indiqué que, lors du Conseil des ministres, le président de la république, **M. Hollande**, s'est félicité de la hausse du Smic horaire (9,43 à 9,53 euros brut au 1er janvier, soit 10 centimes d'euro brut), expliquant que c'était « *la plus importante depuis 2010* ». **Mme Vallaud-Belkacem** : « *Le Président de la République a souligné que compte tenu du faible niveau de l'inflation cette progression du Smic paraît relativement importante, la plus importante depuis 2010* ». Ainsi, le Smic passe, pour les salariés aux 35 heures, de 1 430,22 euros à 1 445,38 euros brut.

[http://www.challenges.fr/economie/20131218.CHA8515/hollande-la-hausse-du-smic-est-la-plus-importante-depuis-2010.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131218](http://www.challenges.fr/economie/20131218.CHA8515/hollande-la-hausse-du-smic-est-la-plus-importante-depuis-2010.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131218)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/12/2013)

### ● Hausse des effectifs de la fonction publique

Le 19/12/13, **l'Insee** a annoncé que les effectifs de la fonction publique avaient progressé de 0,3 % en 2012. **La cause ?** Une nette hausse des fonctionnaires des collectivités locales (+ 1,6 %). Fin 2012, le nombre de fonctionnaires s'élevait à 5 509 800 (5 374 600 hors contrats aidés), soit 16 600 de plus qu'en 2011. Dans la fonction publique de l'Etat, l'emploi a quand même reculé de 0,9 % (- 1,0 % hors contrats aidés) en 2012, à 2 443 800, après avoir reculé de 2 % (- 2,4 % hors contrats aidés) en 2011. Dans la fonction publique territoriale, il a augmenté de 1,6 % (+ 1,7 % hors contrats aidés), à 1 912 800, tout particulièrement dans le secteur communal (municipalités et intercommunalités) en hausse de 1,9 %.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/12/19/97002-20131219FILWWW00473-hausse-des-effectifs-de-la-fonction-publique.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 19/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● Assurances, actions de groupe... Ce que change la loi de consommation

Dans la nuit du 16 au 17/12/13, les députés ont adopté, en deuxième lecture, le projet de loi sur la consommation. Le point sur les mesures diverses : **01)-** Possibilité pour les consommateurs de mener des actions de groupe. **02)-** Possibilité de vendre des lunettes et des lentilles en ligne. **03)-** Autorisation de vendre des tests de grossesse en grande surface. **04)-** Introduction de plus de souplesse pour les résiliations des contrats d'assurance. **05)-** Des renégociations d'assurance plus faciles pour les prêts immobiliers. **06)-** Extension des Identités géographiques protégées (IGP). **07)-** Renforcement de la lutte contre le surendettement par la création d'un registre national des crédits à la consommation. **08)-** Renforcement des moyens des agents de la répression des fraudes (DGCCRF). **09)-** Renforcement des sanctions pour fraude économique. **10)-** Allongement du délai de rétractation lors des achats en ligne. **11)-** Limitation de l'obsolescence programmée des produits, par exemple en obligeant les fabricants à afficher jusqu'à quelle date seront disponibles les pièces détachées indispensables aux produits, et de les fournir.

**12)-** Encadrement du marché de l'or. **13)-** Obligation d'indiquer l'origine des viandes. **14)-** Création d'une mention « *fait maison* » pour les restaurateurs. Début 2014, le texte sera vu par le Sénat. S'il y a désaccord entre les deux assemblées, les députés auront le dernier mot.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20131216.OBS9724/surendettement-lunettes-assurances-ce-qui-va-changer.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20131217\\_NLNOACTU17H- -assurances-actions-de-groupe-ce-que-change-la-loi-de-consommation#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20131217](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20131216.OBS9724/surendettement-lunettes-assurances-ce-qui-va-changer.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20131217_NLNOACTU17H- -assurances-actions-de-groupe-ce-que-change-la-loi-de-consommation#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20131217)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 16/12/2013)

#### ● **Le gouvernement vise 5 à 7 milliards d'économies par an à l'horizon 2017**

Selon Matignon, le gouvernement vise 5 à 7 milliards d'économies par an à l'horizon 2017. **Plusieurs pistes.** **01)- Pour la Santé :** étudier l'extension de la chirurgie ambulatoire, faire des progrès sur les médicaments génériques. **02)- Pour les collectivités locales :** Etudier la mutualisation des fonctions dans les intercommunalités, mieux étudier la question du traitement des déchets. **03)- Pour les aides aux entreprises :** une deuxième évaluation va être réalisée « *afin de faire le tri dans le maquis des dispositifs existants* ». **04)- Pour la gestion publique :** il s'agirait de moderniser l'achat public et le système d'information de l'Etat, « *afin notamment d'éviter les doublons et de limiter le nombre de 'data centers'* »

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/18/le-gouvernement-vise-5-a-7-milliards-d-economies-par-an-a-l-horizon-2017\\_4336079\\_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131218-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/18/le-gouvernement-vise-5-a-7-milliards-d-economies-par-an-a-l-horizon-2017_4336079_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131218-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 18/12/2013)

#### ● **L'Assemblée nationale limite le coup de pouce au livret d'épargne populaire**

Le 17/12/13, l'Assemblée nationale a limité le coup de pouce au LEP (livret d'épargne populaire). En effet, si 3,3 millions de ménages supplémentaires pourront ouvrir un livret d'épargne populaire, 1,5 million en perdront le droit. **Challenges :** « *Une période transitoire est prévue jusqu'en 2017, pendant laquelle les épargnants qui détiennent un LEP fin 2013 peuvent en conserver le bénéfice même s'ils ne remplissent plus les conditions pour y avoir droit* ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20131218.CHA8497/l-assemblee-nationale-limite-le-coup-de-pouce-au-livret-d-epargne-populaire.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131218](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20131218.CHA8497/l-assemblee-nationale-limite-le-coup-de-pouce-au-livret-d-epargne-populaire.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131218)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/12/2013)

#### ● **Accord européen : "Que les banques paient pour les banques"**

Le 18/12/13, les ministres des Finances européens se sont mis d'accord sur le deuxième pilier de l'union bancaire, architecture européenne destinée à casser le lien entre les crises des banques et des Etats. **Michel Barnier**, commissaire européen chargé des services financiers : « *Que les banques paient pour les banques [...], plutôt que les contribuables. [C'est un] jour mémorable. Les négociations avec le Parlement européen commencent* ». Le texte de l'accord permettra la création d'un mécanisme unique de résolution, c'est-à-dire de faillite ordonnée des banques de la zone euro. Seront concernées 300 banques, les plus importantes de la zone euro, et les banques transfrontalières. Sera créé un conseil de résolution qui décidera de recapitaliser un établissement ou de le liquider de manière ordonnée. Pour compléter le dispositif, un fonds unique sera instauré, fonds qui servira entre autres à organiser la faillite d'une banque ou financer les coûts de restructuration. Ce fonds, opérationnel d'ici une dizaine d'années, sera abondé par le secteur bancaire.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/19/les-europeens-trouvent-un-accord-sur-l-union-bancaire\\_4336734\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131219-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/19/les-europeens-trouvent-un-accord-sur-l-union-bancaire_4336734_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131219-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 19/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Formation professionnelle : la CGPME ne signe pas l'accord et ne désarme pas**

Le 18/12/13, **Jean-François Roubaud**, président de la CGPME, a annoncé que son organisation ne signera pas le projet d'accord du Medef sur la réforme de la formation professionnelle. **Motif ?** Ce texte « *passé vraiment à côté de son objectif* ». **Pourquoi ?** D'après la CGPME, la réforme du financement de la formation, qui réduit de 1,6 % à 1 % la

contribution obligatoire des entreprises, « sans instaurer une mutualisation suffisante des fonds en faveur des petites et moyennes entreprises, parents pauvres de la formation ». **M. Roubaud** : « Les grandes entreprises se désintéressent des petites ». Néanmoins l'accord, signé par l'UPA et le Medef pour le patronat, et la CFTD, la CFTC, la CFE-CGC et FO pour les syndicats, est majoritaire, indique **La Tribune** : « Il peut donc légalement être repris par le ministère du Travail afin d'être transposé dans un projet de loi. Ce [...] sera fait le 22 janvier », après passage au Conseil d'Etat pour avis le 30 décembre.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20131218trib000801695/formation-professionnelle-la-cgpm-ne-signe-pas-l-accord-et-ne-desarme-pas.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/12/2013, Jean-Christophe Chanut)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

### ● L'intérim à l'hôpital : une plaie à 500 M€

**Olivier Véran**, député socialiste, présente un rapport à l'Assemblée nationale qui établit un constat alarmant concernant le recours, par les hôpitaux, à des médecins remplaçants « pour faire tourner la machine ». D'après le rapport, 6 000 médecins travailleraient régulièrement à l'hôpital en tant qu'intérimaires ou en ayant signé un contrat de gré à gré (hors fonction publique) avec l'établissement, soit 1 médecin sur 10. **M. Véran** soulève plusieurs problèmes. **01)**- La compétence requise, la connaissance des pratiques et des protocoles locaux ne sont pas toujours au rendez-vous. **02)**- L'investissement personnel de ces médecins n'est pas toujours celui qu'on est en droit d'attendre d'un praticien. **03)**- Le coût, puisque ce recours occasionne « pour l'assurance maladie un surcoût de 500 M€ au minimum ». **Le Parisien** : « C'est plus de trois fois le déficit des hôpitaux publics en 2012 (147 M€) ! Cet état des lieux confirme ce que notre enquête publiée le 10 mai dernier dénonçait déjà comme un scandale à plusieurs étages ». Toujours selon le rapport, les agences d'intérim, dont certaines sont installées au Luxembourg, profitent de la pénurie en instaurant des tarifs de rémunération jusqu'à six fois plus élevés que le salaire normal d'un médecin titulaire. **Les personnels hospitaliers les plus concernés ?** Les radiologues, les anesthésistes-réanimateurs et les chirurgiens. **Le Parisien** : « Selon une enquête de l'lgas publiée en 2010, ces médecins ont touché en 2008 entre 127 500 et 156 700 € annuels ». **Les établissements les plus touchés ?** Ceux de petites et moyennes tailles. **M. Véran** avance 14 propositions, des propositions qui devraient alimenter le futur texte sur la « stratégie nationale de santé » de Marisol Touraine.

<http://www.leparisien.fr/societe/l-interim-a-l-hopital-une-plaie-a-500-meur-17-12-2013-3416747.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Sources : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 17/12/2013, Daniel Rosenweg)

[Retour au sommaire](#)

### ● Emprunts toxiques : les hôpitaux loin d'être guéris

Avec les collectivités locales, les hôpitaux sont les plus touchés par les emprunts toxiques. Cependant, par rapport à ces dernières, ils se sentent lésés. **Pourquoi ?** Ils ne bénéficieront pas du fonds de soutien abondé par l'État et les banques, explique **Frédéric Valletoux**, président de la Fédération hospitalière de France. Au total, les hôpitaux ont contracté 1,5 milliard d'euros de crédits toxiques avant la crise financière, soit environ 5 % de l'encours total de leur dette. **M. Valletoux** : « [Je] recommande à tous les établissements possédant des emprunts toxiques d'engager au plus vite un recours contentieux à l'encontre des banques ». Il leur faut agir avant le 31 décembre 2013 « car après cette date une jurisprudence récente qui ouvre une brèche aux souscripteurs d'emprunts toxiques devrait être supprimée par la loi de finances 2014 ». En effet, cette dernière annule de fait une décision de justice du TGI de Nanterre favorable aux collectivités locales et qui faisait jurisprudence. **La Tribune** : « Elle obligeait Dexia à recalculer à la baisse les taux consentis au conseil général de Seine-Saint-Denis pour avoir oublié de mentionner un taux d'intérêt déterminant dans un fax, le fameux Taux effectif global (TEG), qui représente le coût réel du crédit ». C'est Bercy qui est à l'origine de cette situation. **La raison ?** **Christian Eckert**, rapporteur général du budget (PS), estime que plus de contentieux seraient « un risque majeur pour les finances publiques ». Tout simplement parce que la Sfil (Société de financement local) détient la majorité des encours de crédits toxiques accordés en France, et

qu'elle est garantie par l'Etat. **La Tribune** : « *Résultat, si les collectivités et les hôpitaux venaient à l'emporter régulièrement en justice, la santé financière de la Sfil pourrait être durement affectée, redoute Christian Eckert. Et in fine le contribuable serait une nouvelle fois sollicité* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/20131217trib000801379/emprunts-toxiques-les-hopitaux-loin-d-etre-queris.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 17/12/2013, Mathias Thépot)

#### ● **Les pharmaciens défendent leur monopole sur la vente de médicaments**

La proposition de l'Autorité de la concurrence d'élargir la vente des médicaments sans ordonnance aux grandes surfaces a provoqué l'indignation de l'Ordre des pharmaciens. **Isabelle Adenot**, présidente de l'Ordre des pharmaciens, explique qu'une telle mesure n'entraînerait pas de baisse des prix, contrairement à ce qu'attend l'Autorité de la concurrence. **Mme Adenot** : « *Les prix des médicaments à prescription facultative ne sont pas plus élevés en France que dans d'autres pays européens, c'est même parfois l'inverse* ». En ce qui concerne l'Italie, pays pris comme référence par l'Autorité de la concurrence, aucun médicament non prescrit de base n'est moins cher, bien que vendu en pharmacie, en parapharmacie et en grande surface. **Mme Adenot** : « *Nous ne poussons pas à la surconsommation, [comme pourraient le faire des pharmaciens en grande surface, qui auront des objectifs de vente. Au contraire,] en officine, les pharmaciens sont plutôt attentifs à orienter les patients qui en besoin vers un médecin* ». En guise de conclusion, Mme Adenot rappelle qu'en France, une pharmacie ferme tous les trois jours.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/12/19/20002-20131219ARTFIG00480-les-pharmaciens-defendent-leur-monopole-sur-la-vente-de-medicaments.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 19/12/2013, Armelle Bohineust)

#### ● **Médicaments en grande surface : le gouvernement soutient les pharmaciens**

Le 19/12/13, le **ministère de la Santé** réagissait à la proposition de l'Autorité de la concurrence d'élargir la vente des médicaments sans ordonnance aux grandes surfaces : « *Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires sociales, réaffirme son attachement au monopole officinal sur les médicaments, qui permet à notre pays de sécuriser leur dispensation et d'agir efficacement contre la contrefaçon, tout en garantissant l'accès de nos concitoyens aux médicaments sur l'ensemble du territoire* ».

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2013/12/19/21733-medicaments-grande-surface-gouvernement-soutient-pharmaciens>

- **Le communiqué du ministère de la Santé dans son intégralité :**

<http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/marisol-touraine-opposee-a-la,16852.html>

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 19/12/2013, Damien Mascret & Armelle Bohineust, [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr))

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Assises de la fiscalité : le patronat fourbit ses armes**

En préparation des Assises de la fiscalité, qui auront lieu au printemps 2014, l'AFEP, l'ASMEP-ETI, le Cercle de l'Industrie, CroissancePlus et le MEDEF proposent six principes au gouvernement : **01)**- Les Assises devront aboutir à une trajectoire pluriannuelle de baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises financée par des économies sur la dépense publique. **Le communiqué du patronat** : « *Cette trajectoire doit être amorcée dès 2014 avec un objectif clair : un alignement avec la fiscalité moyenne de nos voisins européens* ». **02)**- Les Assises doivent faire baisser la pression fiscale de toutes les entreprises et ne doivent pas conduire à des transferts de charges fiscales entre les différentes catégories et/ou types d'entreprises (startup, TPE, PME, entreprises de croissance, ETI, grandes entreprises). **03)**- Il faut que la fiscalité des entreprises soit traitée dans sa globalité. **Le communiqué** : « *La fiscalité sur les entreprises françaises constitue une véritable cascade touchant non seulement au résultat (IS) mais également aux facteurs de production (travail, capital productif, patrimoine) et au cycle d'exploitation (taxes sectorielles, locales, parafiscalité) : il est impératif que l'articulation entre ces différents impôts soit au cœur de la réflexion. Il est également nécessaire de définir la ou les priorités*

de travail et de ne pas disperser les travaux ». **04)**- « La baisse de la fiscalité des entreprises devra bénéficier à l'emploi et donc aux ménages ». **05)**- Les Assises devront proposer un engagement pluriannuel sur les différents dispositifs fiscaux sur les entreprises, afin de garantir une lisibilité et une prévisibilité pour toute la durée du quinquennat. **06)**- Les Assises devront reposer sur un principe de confiance entre les pouvoirs publics et les entreprises. **Le communiqué** : « [Il doit passer par] un moratoire sur les récentes initiatives législatives qui vont systématiquement dans le sens d'une pénalisation de l'entreprise et de l'entrepreneur peu propice au développement de l'activité économique ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20131218trib000801712/assises-de-la-fiscalite-le-patronat-fourbit-ses-armes.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/12/2013, Fabien Piliu)

#### ● **Ayrault** : « **Le chantier de la réforme fiscale débouchera sur des propositions à l'été 2014** »

Le 19/12/13, **M. Ayrault**, premier ministre, s'est exprimé dans Le Monde sur la réforme fiscale à venir : « Nous ouvrons un chantier de plusieurs mois de travail qui débouchera sur des propositions à l'été 2014. [...] Le gouvernement fera ses premiers choix qu'il mettra dans la loi de finances pour 2015. On ne fera pas tout d'un coup, la réforme se poursuivra jusqu'à la fin du quinquennat ». A ceux qui pensent que la réforme est morte avant d'être née : « Bien au contraire, nous sommes au travail. Il n'y a ni fuite en avant ni improvisation. Ce n'est pas au moment où les choses commencent à se dessiner qu'il faut renoncer. On entre dans une nouvelle phase du quinquennat, qui mobilise la majorité. Quant à ceux qui veulent introduire un coin entre le président de la République et moi, ils inventent la lune. [...] Il y a une totale cohérence de vue entre François Hollande et moi ». **La méthode ?** « Les groupes parlementaires, les partis feront leurs propositions. Toutes seront expertisées. Nous procéderons à des simulations. Le comité de pilotage se réunira tous les quinze jours à partir de janvier pour évaluer l'avancement des travaux. Tout cela s'inscrit dans notre stratégie de finances publiques, avec un engagement de baisse des prélèvements obligatoires à la fin du quinquennat ». Enfin, d'après **Les Echos**, le gouvernement réfléchirait sur une nouvelle baisse du coût du travail, « qui pourrait passer par une réduction des charges sociales ». Et puis, dans le cadre de la réforme du financement de la Sécurité sociale, le premier ministre a demandé au Haut Conseil du financement de la protection sociale de lui soumettre des propositions en mai. M. Ayrault attend une « réflexion » sur une « réduction des prélèvements sociaux pesant sur le coût et les revenus du travail ». **Le Monde** : « Le Haut Conseil devra en particulier veiller à l'articulation des mesures proposées avec le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), censé baisser de 20 milliards d'euros par an le coût du travail en France ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/19/reforme-fiscale-ayrault-annonce-des-propositions-a-l-ete-2014\\_4337725\\_823448.html#](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/19/reforme-fiscale-ayrault-annonce-des-propositions-a-l-ete-2014_4337725_823448.html#)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 19/12/2013, Patrick Roger)

### **LA VIE DES ENTREPRISES**

#### ● **Solaire** : EDF condamné pour abus de position dominante

Le 17/12/13, l'Autorité de la concurrence a condamné EDF à 13,5 millions d'euros d'amende pour avoir favorisé sa filiale EDF ENR sur le marché des panneaux solaires pour les particuliers, en s'appuyant notamment sur son vaste fichier clients. La décision est susceptible d'un recours devant la Cour d'Appel de Paris, mais les sommes sont immédiatement exigibles, sauf si EDF obtient un sursis à exécution devant la même juridiction. **Thierry Lepercq**, président de Solaire Direct : « Ce qui est condamné aujourd'hui, c'est l'abus permanent de position dominante par un monopole qui n'a jamais été démantelé, et qui prospère au détriment de l'intérêt général. [...] Ce qui s'impose, c'est une réforme énergétique laissant toute leur place aux initiatives indépendantes de production d'énergie décentralisée, qui sont aujourd'hui injustement étouffées ».

[Retour au sommaire](#)

[http://www.challenges.fr/entreprise/20131217.CHA8486/solaire-edf-condamne-pour-abus-de-position-dominante.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131217](http://www.challenges.fr/entreprise/20131217.CHA8486/solaire-edf-condamne-pour-abus-de-position-dominante.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131217)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 17/12/2013)

● **Contrôle fiscal pour Mediapart qui dénonce une « attaque illégitime »**

Dans une tribune publiée le 17/12/13, **Mediapart** annonce qu'un « avis de contrôle fiscal portant explicitement sur la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) » appliquée aux « abonnements des lecteurs » de Mediapart a été reçu dans la journée par les équipes du site. **Edwy Plenel** : « *L'Etat s'attaque à la presse en ligne* ». M. Plenel se demande si Bercy ne veut pas se « venger à froid d'une presse trop indépendante [...] un an après le déclenchement de l'affaire Cahuzac, qui a conduit à la démission d'un ministre du budget fraudeur, [...] ce contrôle est déclenché en urgence sur ordre de la hiérarchie des inspecteurs concernés ».

**M. Plenel** : « *[il s'agit d'une] attaque illégitime et discriminatoire [contre la] recette unique [de Mediapart (dont le modèle économique est fondé sur les abonnements des lecteurs, et refuse la publicité), et s'attaquant à] une aide indirecte à la presse [et] aux lecteurs* ». D'après **Les Echos**, cette démarche survient alors que plusieurs *pure players*, des sites d'information dont la marque a une existence exclusivement numérique et non liée à d'autres supports – presse, radio, télévision –, appliquent depuis 2011 ce régime de la TVA à 2,1 %, qui ne vaut, normalement, que pour les éditions papier des publications. La version numérique des sites d'information doit normalement supporter une TVA de 19,6 %.

[http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/12/17/controle-fiscal-pour-mediapart-4336066-3236.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131218-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2013/12/17/controle-fiscal-pour-mediapart-4336066-3236.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131218-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 17/12/2013)

● **Plus d'un milliard d'euros de revenus pour Google en France**

L'agence VRDCI, spécialisée dans le référencement, estime à 1,4 milliard d'euros les recettes publicitaires du moteur de recherche. Grâce à son optimisation fiscale, Google France n'aurait déclaré que 193 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012. **Le Figaro** : « *L'estimation tombe [...] dans la fourchette des autres calculs effectués jusqu'alors, avec d'autres méthodes, loin des 193 millions d'euros déclarés par Google France* ».

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2013/12/18/01007-20131218ARTFIG00324-le-chiffre-d-affaires-annuel-de-google-france-estime-a-14-milliard-d-euros.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 18/12/2013, Benjamin Ferran)

● **Le Rafale perd l'appel d'offres brésilien pour l'achat d'avions de combat**

Le Rafale a perdu l'appel d'offres lancé par le Brésil, au profit du Gripen NG, avion fabriqué par le suédois Saab. L'appel d'offres concernait l'achat de trente-six avions de chasse.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/18/le-rafale-perd-l-appel-d-offres-bresilien-pour-l-achat-d-avions-de-combat-4336674-3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131219-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/18/le-rafale-perd-l-appel-d-offres-bresilien-pour-l-achat-d-avions-de-combat-4336674-3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131219-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 19/12/2013)

● **La SNCF devrait supprimer 1 432 postes en 2014**

D'après **Les Echos**, la SNCF devrait supprimer 1 432 postes en 2014, par le non-remplacement des départs en retraite, soit environ 1 % des effectifs. Particulièrement touchés, Fret SNCF et les fonctions commerciales dans la vente des billets.

<http://www.leparisien.fr/economie/la-sncf-devrait-supprimer-1-432-postes-en-2014-22-12-2013-3432107.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 22/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

**LA VIE DES DEPARTEMENTS**

● **Bretagne : les clients rapportent leur verre au bar, l'Urssaf réclame 9 000 €**

L'Urssaf Bretagne réclame 9 000 € à un café de Locmiquélic (Morbihan), où, sous prétexte de convivialité, les clients se servent au bar et rapportent leurs consommations vides grâce à des plateaux. L'Urssaf voit dans cette pratique un travail dissimulé. Argument : les clients se comportent comme des serveurs. Si l'affaire est classée dans un premier temps, elle se poursuit toutefois au Civil. Après avoir d'abord réclamé 7 900 € d'amende, c'est désormais

9 000 €, pénalités comprises, qui sont en jeu. Le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Vannes doit se prononcer prochainement. A suivre.

<http://www.leparisien.fr/insolite/bretagne-les-clients-rapportent-leur-verre-au-bar-l-urssaf-reclame-9-000-eur-18-12-2013-3420277.php>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 18/12/2013)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Rapport Grandguillaume : Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, réagit

**Grégoire Leclercq**, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, s'est exprimé dans l'Expansion, sur le rapport Grandguillaume, rapport qui traite de l'entreprise individuelle. Réforme du statut de l'artisan plutôt que réforme de l'auto-entrepreneur ? **M. Leclercq** : « *On ne peut pas dire exactement ça. En fait le statut de l'entrepreneur individuel est partagé entre plusieurs régimes, dont celui de l'auto-entrepreneur. On peut être artisan sous chacun de ces régimes, et beaucoup d'entre eux sont déjà auto-entrepreneurs. On s'achemine vers une réforme du statut de l'entreprise individuelle, par la fusion de tous ces différents régimes, dont il ne resterait que deux. L'entrepreneur individuel aura le choix entre un régime protecteur, avec un forfait fiscal et social payé a posteriori sur le chiffre d'affaires effectivement réalisé, et un régime d'entreprise en développement, avec des impôts sur le bénéficiaire et des cotisations sociales payées par provision, sur la base du chiffre d'affaires. [...] La grande force du rapport Grandguillaume, c'est de proposer que ce passage soit volontaire, alors que Sylvia Pinel voulait l'imposer. [...] [Les artisans] ne vont pas se réjouir publiquement, puisque ce rapport nous donne raison. Mais en fait, ils bénéficieront aussi de ces mesures, et je crois qu'ils en sont conscients. Ils n'auront plus de charges sociales minimales à payer chaque année quel que soit leur chiffre d'affaires. Ils bénéficieront aussi d'un nouveau calcul de la taxe foncière de l'entreprise, la CFE, qu'ils demandaient depuis longtemps. C'est grâce aux auto-entrepreneurs qu'ils vont obtenir ces avantages, ils peuvent leur dire merci ».*

### - L'intégralité de l'entretien de M. Leclercq avec l'Expansion, par Laurent Martinet :

<http://lexpansion.lexpress.fr/economie/rapport-grandguillaume-les-artistes-peuvent-dire-merci-aux-auto-entrepreneurs-420687.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/12/2013, Laurent Martinet)

[Retour au sommaire](#)

### ● Catherine Lemorton (PS) sur la loi Hamon : "Du lobbying au détrimement de la santé publique"

**Catherine Lemorton**, présidente socialiste de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, s'est exprimée dans le JDD sur la loi consommation de Benoît Hamon. Elle dénonce notamment les amendements sur la libéralisation du marché des lunettes ou sur la vente des tests de grossesse et d'ovulation en supermarchés : « *On est en train de passer des sujets de santé publique dans une loi sur la consommation. Des dossiers, la libéralisation du marché des lunettes et la vente des tests de grossesse ou d'ovulation en supermarchés, qui devraient être gérés par le ministère de la Santé sont traités par Bercy. [...] Les deux amendements sur les lunettes et sur les tests de grossesse ont été ajoutés au projet de loi lors de son passage au Sénat et, à aucun moment, ma commission, celle des Affaires sociales et de la Santé, n'a été saisie. C'est la commission des Affaires économiques qui a traité ce projet de loi et donc des députés dont ce n'est pas le champ de compétences !* » Sur le problème des lunettes qui pourraient être vendues en ligne : « *Par exemple, quand vous faites faire des verres progressifs chez un opticien, vous avez une personne face à vous. Elle règle, ajuste, vérifie que vos lunettes, qui ne sont pas un produit comme les autres, sont bien adaptées à votre vue. Quand vous achetez des verres en ligne - qui, au passage, proviennent de Chine et ne fonctionnent pas, vous n'avez plus ce contact humain. Quel sera le service après-vente ? De plus, acheter en ligne risque de provoquer de nouvelles inégalités. [...] Les personnes âgées risquent d'être pénalisées. Internet n'est pas leur univers et, d'après les études que l'on a, elles n'ont pas confiance, ce n'est pas leur mode de consommation. Donc, elles vont continuer d'aller chez les opticiens où elles paieront plus cher* ». Une loi dangereuse pour la



santé ? « Il aurait fallu faire des études d'impact sur les consommateurs, puisque c'est ainsi que le gouvernement les considère. Prenons l'exemple des tests de grossesse, qui vont se retrouver avec cette loi en vente dans les supermarchés. Benoît Hamon m'a dit au téléphone : "Il y aura une notice." Mais une gamine de 17 ans, elle ne va pas faire une étude de texte de la notice. Elle va faire son test au lendemain d'un rapport non protégé, test qui peut être négatif, puis va vite tout jeter à la poubelle sans rien dire à personne. Mais au moment où ses règles auront du retard et qu'elle va se rendre compte qu'elle est enceinte, vers qui elle va se tourner ? Le rôle du pharmacien, qui s'isole toujours avec une jeune fille pour lui poser quelques questions avant de lui vendre - ou non - un test, est indispensable ». Alors, pourquoi de tels amendements dans une loi sur la consommation, demande Le JDD : « Vous voulez dire : à qui profite le crime ? A l'industrie pharmaceutique. Une seule chose a suffi à m'en convaincre : quelques jours après que les amendements ont été adoptés en hémicycle par les sénateurs, le groupe Edouard Leclerc a publié une publicité vantant l'arrivée prochaine des tests de grossesses dans leurs supermarchés. Quelques jours après le vote d'un amendement qui ne signifie même pas le vote de la loi ! Le lien entre les deux événements est explicite. C'est du lobbying au détriment de la santé publique ».

- L'intégralité de l'entretien de Mme Lemorton avec le JDD, par Gaël Vaillant :

<http://www.lejdd.fr/Politique/Loi-Hamon-Du-lobbying-au-detriment-de-la-sante-publique-644430>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 17/12/2013, Gaël Vaillant – LeJDD.fr)

## Le.Crible vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année Prochain numéro : le 8 janvier 2014

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)